



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-03-02

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

Le trente-et-un mars deux mil vingt et deux, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-cinq mars mil vingt et deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etai<sup>ent</sup> présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Joël BONNET, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAULT, Nathalie GEFFARD, Anthony PEIGNON, Karine MORIN, Marie-Sandrine GIRARD.

**Absents excusés :** Sophie AUGER a donné pouvoir à Emmanuel ROUSSELOT  
Lydie BARATON a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU  
Annie MARSAULT a donné pouvoir à Johann BARANGER  
Éric CATHELINÉAU, Karine OLIVIER, Laura LUSSEAU, Audrey RIGAUDEAU

**Absent non excusé :** Patrice NIVault

**Secrétaire de séance :** Marie-France TALINEAU,  
assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

### Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 10 mars 2022

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 10 mars 2022 avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Martin MOREAU, représentant la commission « Associations », détaille les derniers dossiers, à savoir le dossier ANS, déposé le 22 mars 2022, auprès des services de l'Etat, pour la création du padel. Un label Terre de Jeux 2024 pourrait être décroché, suite à l'inscription faite fin mars et après une réunion prévue le 8 Avril auprès du référent.

Guillaume BONNIN, référent à la commission « Economie-Développement Local », précise les contours de la création de l'association des artisans/commerçants, avec notamment la nomination de deux co-présidents Damien PARNAUDEAU (Taxi Parnaudeau) et Simon BARIBAUD (Cave Mets en Vin).

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi-Habitat-Agriculture », apporte un complément d'informations sur les travaux du presbytère quasiment terminés et le projet de rénovation de la bibliothèque, avec une réunion avec la DRAC et le maître d'œuvre, Luc COGNY.

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Voirie-Bâtiments-Cimetière », apporte un complément d'informations sur les travaux de la Francette, pour un démarrage des travaux le 19 avril prochain. La commission s'est réunie dernièrement, pour définir les travaux intercommunaux sur la voirie communale, pour un budget de 61 000 euros.



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2022-03-02

### INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales (suite)

Monsieur le Maire, pour le compte de Sophie AUGER, représentant la commission « Affaires sociales-Vie quotidienne », détaille les derniers dossiers, le conseil d'administration du CCAS et le vote de son budget à l'unanimité.

Monsieur le Maire, pour le compte de Lydie BARATON, référente à la bibliothèque, précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir les ateliers informatiques.

Monsieur le Maire, pour le compte d'Audrey RIGAUDEAU, référente au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), apporte un complément d'informations sur la visite de l'Assemblée Nationale, prévue le 20 avril prochain et un bus qui a des places encore libres.

Marie-France TALINEAU, représentant la commission « Enfance-Restaurant scolaire », détaille les dernières actualités, à savoir l'aide des élus, suite aux diverses absences des agents publics au restaurant scolaire.

Pascal POUBLANC, représentant la commission « Environnement-Développement Durable », détaille le prochain dépôt du projet « nature et transitions », à la région, avec une baisse de l'estimatif global à 120 000 euros, chaque intervenant devant revoir le volet financier de sa proposition.

### FINANCES : Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021

Monsieur le Maire présente un diaporama, pour chaque budget, à disposition de l'Assemblée sur l'extranet élus et pour le public, sur le site internet communal.

#### Budget **Principal** : Fonctionnement

Recettes : **1 432 434,85 €**  
Dépenses : **1 019,810,85 €**  
Excédent 2021 : **412 624,00 €**  
Excédent reporté N-1 : **616 394,98 €**  
Excédent de clôture à inscrire au budget 2022 : **680 567,22 €**

#### Budget **Principal** : Investissement

Recettes : **381 846,41 €**  
Dépenses : **877 782,22 €**  
**Déficit** 2021 : **495 935,81 €**  
Excédent reporté N-1 : **26 124,16 €**  
**Déficit** de clôture à inscrire au budget 2022 : **469 811,65 €**

#### Budget annexe « **Village des Chaumes** » : Fonctionnement

Recettes : **44 153,55 €**  
Dépenses : **31 668,00 €**  
Excédent 2021 : **12 485,55 €**  
Excédent reporté N-1 : **13 061,90 €**  
Excédent total à inscrire au budget 2022 : **25 547,45 €**

#### Budget annexe « **Village des Chaumes** » : Investissement

Recettes : **31 668,00 €**  
Dépenses : **22 746,75 €**  
Excédent 2021 : **8 921,25 €**  
Excédent reporté N-1 : **409,50 €**  
Excédent total à inscrire au budget 2022 : **9 330,75 €**



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-03-02

## FINANCES : Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021 (suite)

*Monsieur le Maire quitte la salle. L'Assemblée compte désormais 16 votants, Monsieur le Maire ayant également un pouvoir pour cette séance.*

Après échanges et discussions, Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2021, pour le budget annexe village des chaumes, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après échanges et discussions, Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte administratif 2021, pour le budget annexe village des chaumes, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après échanges et discussions, Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte de gestion 2021, pour le budget principal, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après échanges et discussions, Madame TALINEAU demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte administratif 2021, pour le budget principal, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

*Monsieur le Maire réintègre la salle et l'Assemblée compte désormais 18 votants.*

## FINANCES : Affectation de résultat

Après avoir présenté les comptes de gestion et compte administratif de l'exercice comptable de l'année 2021, pour le budget principal et le budget annexe 'Village des Chaumes', Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'affectation de résultat suivante, au compte 1068 - recette d'investissement :

- **Budget Principal :**
  - En fonctionnement : + 680 567,22 €
  - En investissement : - 469 811,65 €
  - Dont part affectée au 1068 : **348 451,76 €**

Cette opération budgétaire n'est pas à effectuer pour le budget annexe « Village des Chaumes ».

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'affectation de résultat, du budget principal, tel que précisé ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



## FINANCES : Vote des budgets primitifs 2022

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-03-02

Budget principal	DEPENSES TTC	RECETTES TTC
FONCTIONNEMENT	2 123 329,08	2 123 329,08
INVESTISSEMENT	2 360 730,85	2 360 730,85

Après remarques et échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le budget primitif 2022, pour le budget principal, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Budget annexe Village des Chaumes	DEPENSES H.T	RECETTES H.T
FONCTIONNEMENT	58 971,86	58 971,86
INVESTISSEMENT	32 077,50	32 077,50

Après discussions et des échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le budget primitif 2022, pour le budget annexe 'Village les Chaumes', avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### FINANCES : Reversement partiel de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle que la part communale de taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme, sauf renonciation expresse décidée par l'assemblée délibérante. La Municipalité a voté un taux de Taxe d'Aménagement de 2%.

Vu le pacte financier et fiscal validé par le conseil communautaire en date du 17 décembre 2019 fixant les modalités de reversement de la Taxe d'Aménagement à la communauté de communes VAL DE GATINE, les communes ayant institué la taxe d'aménagement sont invitées à délibérer pour reverser la part communale de ladite taxe, à la CC Val de Gâtine, à savoir :

- 100% pour toutes les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux sur les zones d'activités économiques intercommunal (La Croix des Vignes),
- 80% pour toutes les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux d'équipements communautaires.

Les TAM perçues, par la commune, au titre des travaux menés par les particuliers ou les entreprises, ne seront pas visées par cette décision.

Après discussions et les échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes Val de Gâtine, tel que décrit ci-dessus, avec :

- 17 voix « pour »,
- 1 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2022-03-02

## FINANCES : Création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement

La réglementation demande à ce que l'ordonnateur, quand un marché public est passé, de prévoir l'ensemble de la dépense sur le budget en cours. Deux projets d'investissement, relativement coûteux pour le budget communal, sont concernés : la construction de la maison des assistantes maternelles.

Après avoir pris attache auprès du Conseil Décideur Local, en la personne de Mme Xhaard, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver une autorisation de programme et d'ouverture de crédits de paiement, tel que décrit ci-dessous.

L'autorisation de programme concerne un projet de travaux se réalisant sur plusieurs exercices comptables. Les crédits de paiement sont des mécanismes comptables, qui permettent de prévoir une dépense totale d'un long et coûteux projet d'investissement, sur plusieurs exercices comptables.

AP/CP n° 2022-01 MAM	AP	CP 2022	CP 2023
Total dépenses prévisionnelles TTC	480 000	375 000	105 000
Etudes	30 000	25 000	5 000
Travaux	450 000	350 000	100 000

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'autorisation de programme et les crédits de paiement, pour le projet d'investissement « Construction d'une maison des assistantes maternelles », tel que décrit ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

## INTERVENANTS EXTERIEURS : Schéma d'aménagement de gestion des eaux pluviales – Sage Thouet

La rédaction du schéma d'aménagement et des gestions des eaux du bassin du Thouet est achevée. Son projet a fait l'objet d'une validation par la commission locale de l'eau (CLE), lors de sa séance du 15 février dernier.

Objectifs généraux et moyens prioritaires.....
Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique.....
Objectif 2 : Encourager des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau.....
Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint.....
Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif.....
Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante.....
Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents.....
Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités.....
Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité.....
Objectif 9 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides et la biodiversité.....
Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires.....

### INTERVENANTS EXTERIEURS : Schéma d'aménagement de gestion des eaux pluviales – Sage Thouet (suite)

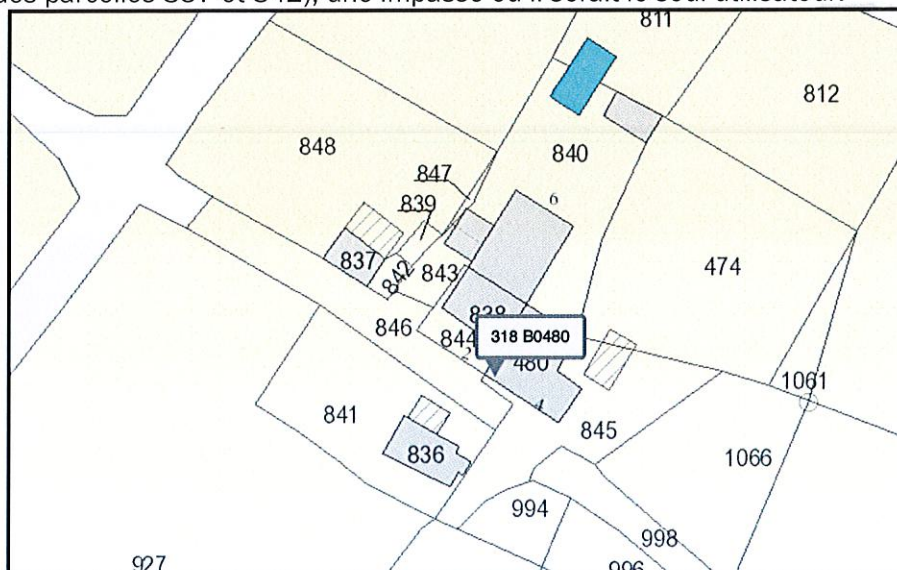
Ainsi, les municipalités sont sollicitées, pour émettre un avis sur le document de planification, dont l'Assemblée a reçu le support, sur l'extranet des élus. Ledit document est applicable sur une durée de 10 ans, avec différentes thématiques d'actions et de travaux d'investissement.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le document de planification d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Thouet, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### VOIRIE : Cession d'une parcelle communale- La Pinière du Haut - Soutiers

Dernièrement, un habitant du village la Pinière du Haut, sur la commune de Soutiers, a sollicité les services de la mairie, pour acheter une partie de route communale 318 B0846 (de la parcelle 845 jusqu'à l'angle des parcelles 837 et 842), une impasse où il serait le seul utilisateur.



La commission communale « Voirie-Bâtiment-Cimetière » a vérifié les informations sur place, en prenant attache auprès du requérant.

La parcelle 843 appartient à un tiers, dont l'accord est nécessaire, avant éventuelle autorisation de la commune. De plus, un arrangement entre ces deux personnes est en cours concernant cette parcelle 843.

Ainsi, le bureau municipal a décidé de surseoir cette décision.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-03-02

### RESSOURCES HUMAINES : Organisation du temps de travail au service technique

Les agents techniques ont sollicité les élus, pour modifier leur temps de travail hebdomadaire, de manière à avoir un temps de pause plus court et la possibilité de déjeuner sur place, sans faire d'aller-retour à leur domicile.

Le bureau municipal a émis un avis défavorable à ce changement, dans un souci d'organisation et de cohérence avec la charge du travail du moment.

Des horaires adaptatifs, en fonction des périodes d'extrême chaleur (canicule) sont préconisés et mis en place ; à la demande des agents techniques et sur validation d'un élu référent.

Ainsi, l'assemblée délibérante a décidé de surseoir cette décision.

Monsieur le Maire évoque le fait que l'agent technique en maintenance des bâtiments ne donne pas suite aux choix des élus pour venir dans notre collectivité. De plus, l'agent intérimaire, Madame Guylène GIRET, stoppe sa mission sur notre commune, pour les 4 prochains mois. Le service technique a besoin d'être réorganisé en urgence.

### RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste de bibliothécaire – Lectures nomades

En complément de la délibération n°2021-12-12, lors de la séance du 9 décembre 2021, le bureau municipal propose d'ouvrir un poste de bibliothécaire, pour donner vie aux lectures nomades, entre les 4 bibliothèques du canton (Mazières-en-Gâtine, Saint-Lin, Verruyes, Saint-Pardoux-Soutiers).

Après avoir pris attache auprès de la Directrice de la médiathèque départementale, Madame Madé GUITTON, Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste aux conditions suivantes :

- ✓ **Grade** : Adjoint territorial du patrimoine,
- ✓ **Echelon** : à partir du 7<sup>ème</sup> (la future mission exigera un certain degré de responsabilités),
- ✓ **Temps de travail** : temps complet.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer les modalités de recrutement du bibliothécaire, dans le cadre des lectures nomades, telles que détaillées ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-03-02

### Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire évoque le planning des permanences pour les deux tours des élections. Certains élus se sont portés volontaires, sur de nouveaux créneaux.
- Monsieur le Maire fait état de l'augmentation des cyberattaques dans les entreprises et les collectivités. Notre conseiller numérique est en train de compiler des informations sur la protection des données. Il va former les agents administratifs de la mairie. Des devis ont été demandés, auprès de trois prestataires sur la sécurisation des données numériques.
- Au sujet du prochain bulletin municipal, sa finalisation est prévue pour le 20 mai. Ce sera un format de 16 pages, format réduit par rapport au précédent. Certains sujets seront donc reportés sur celui du mois de septembre.
- Pour information, le service de la mairie va se réorganiser, au cours de l'été, avec le départ de l'apprenti, Louise TAVENEAU et le départ prochain en retraite de Mireille COUTANT, prévu en mai 2023. Dans un premier temps, le recrutement d'un contractuel sera certainement à prévoir.
- Jacky FAVREAU propose un temps d'extinction de l'éclairage public, entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre par exemple. C'est un sujet que Monsieur le Maire proposera lors d'une prochaine séance, après avis de la commission communale « Voirie-Bâtiments-Cimetière ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h08.

Le Maire,  
Johann BARANGER

